REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du : Lundi 30 Mars 2015 à 20 h 30 Compte - Rendu

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal

<u>Présents</u>: Mesdames. MICHOT Christine DE CUYPER Corinne PIATTI Giselle FRUALDO Annie SASSI Valérie QUIVIGER Ginette

Messieurs HUGOT Daniel ROBLOT Michel CHENAL Thierry MONNAUX Henri CAUSSARD J. Pierre

<u>Absents:</u> Madame BOUCHU Corinne (pouvoir Md ROYER Chantal) Monsieur PISCRI Rudy (pouvoir M. ROBLOT Michel) Monsieur MATHIEU Christophe (pouvoir Md DE CUYPER Corinne).

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie.

BUDGET PRINCIPAL 2015

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 1.866.000,00 €
 Investissement ---- 3.318.000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Fonctionnement Dépenses et Recettes
 Investissement
 252.550,00 €
 234.700,00 €

BUDGETS ADOPTES A L'UNANIMITE

TRAVAUX COMPLEXE SCOLAIRE

<u>Travaux supplémentaires acceptés à l'unanimité</u>:

| ≽Lot n° 1 VRD | G.C.T.P. | 7.930,08 €HT |
|--------------------------------|--------------|-----------------------|
| ≻Lot n° 2 Maçonnerie | LAPIED | 5.935,96 €HT |
| ➤Lot n° 4 Charpente métallique | LEMAIRE | 6.892.00 €HT |
| ≻Lot n° 6 Etanchéité | SMAC | 1.810,16 €HT en moins |
| ▶Lot n° 9 Menuiserie bois | FOREY | 12.479,00 €HT |
| ▶Lot n° 11 Plâtrerie Isolation | SCOBAT | 3.522,61 €HT |
| ≻Lot n° 14 Carrelage | LAPIED | 963,00 €HT |
| ≻Lot n° 16 Faux-plafond | WE SOLD | 526,72 €HT |

AFFAIRE époux BEAU Claude Tribunal Administratif

Le Conseil Municipal accepte le règlement de l'aide juridique et timbre fiscal de 1.035€ demandé, suite à l'affaire jugée au Tribunal Administratif (vente du jardin Mazzolini, le Village).

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal accepte la mise en place de l'indemnité de Préfecture (I.E.M.P.) imputable au nouveau poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe (secrétaire principal).

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du résultat donné à la proposition faite à la CUMA de Ligny le Châtel. Celle-ci ne donne pas de suite favorable ayant le projet d'acquisition d'un ancien hangar agricole pouvant accueillir le matériel.

➤ Suite à une demande, Madame le Maire informe les membres du tarif de la taxe de séjour appliquée par la Communauté de Communes du Chablisien depuis le 1^{er} Janvier 2015.

Campings 0.20 €(par personne et par nuité)
 Hôtels 0.20 €à 1,00 €suivant le classement

➤ Gites et Chambres d'Hôtes Idem

Fait à LIGNY LE CHATEL le 09 Avril 2015,

Les Membres Présents,

le Maire ROYER Chantal